

TABLEAU DES PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES AU 1^{er} JANVIER 2023
Révision annuelle en fonction de la variation de l'IRL (3,49%)

Catégorie de ménage	Nombre de personnes à loger	Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)	Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)	Prêt Locatif Social (PLS)
1	Une personne seule	13 845 €	25 165 €	32 715 €
2	Deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages - ou une personne en situation de handicap	22 567 €	37 611 €	48 892 €
3	Trois personnes : - ou une personne seule avec une personne à charge - ou jeune ménage sans personne à charge - ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap	29 581 €	49 303 €	64 092 €
4	Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge ou trois personnes dont une est en situation de handicap	32 380 €	58 865 €	76 523 €
5	Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge ou quatre personnes dont une personne en situation de handicap	38 518 €	70 036 €	91 046 €
6	Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge ou cinq personnes dont une personne en situation de handicap	43 347 €	78 809 €	102 449 €
Une majoration est prévue par personne supplémentaire		+ 4 829 €	+ 8 782€	+ 11 416 €